



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 68845

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les difficultés rencontrées avec l'Ordre national des infirmiers. Malgré les promesses d'une inscription facultative, d'une cotisation applicable qu'aux infirmiers libéraux, voire même d'une suppression de l'ordre national des infirmiers, les infirmiers restent affublés d'un ordre qu'ils n'ont jamais demandé et qu'ils considèrent comme de plus en plus menaçant, tout en étant parfaitement inutile. En effet, et sans revenir sur les difficultés et accrocs rencontrés lors des dernières élections, les quelque 160 222 infirmiers inscrits au regard du nombre effectif de pratiquants ne confèrent pas de véritable légitimité à l'Ordre national des infirmiers dont la considération n'a de cesse de décroître. Enfin, le montant jugé trop élevé de la cotisation obligatoire annuelle constitue encore un point de cristallisation et le fait que les réfractaires soient harcelés par des appels téléphoniques en numéros masqués en vue de son versement continue d'envenimer la situation. Aussi, il lui demande si elle partage ses inquiétudes et souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68845

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9399

Question retirée le : 25 novembre 2014 (Retrait à l'initiative de l'auteur)